

Mairie de Pignans

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEL.90/2024

DATE DE LA CONVOCATION :

29 octobre 2024

DATE DE PUBLICATION :

06 novembre 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le 4 novembre à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Membres en exercice : 25

Membres présents : 21

Nombre de votants : 23

Etaient présents :

M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSE Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

*M. BENEDETTO Nicolas donne pouvoir à Mme SCOTTO Fabienne
M. CAMARA Célestin donne pouvoir à M. HURET David*

Etaient absents :

*Mme MARTIN Pascale
M. HERAUD Jean-François*

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme NICODEMO Mélissia ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DECISION MODIFICATIVE N°03 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Assainissement.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2024 propose d'opérer les virements de crédits suivants comme suit :

Opérations d'ordre entre sections de fonctionnement et d'investissement :

Chapitre 042 – Chapitre 040

- Chapitre 042 : article 6811 – Chapitre 040 : articles 28 et suivants

Augmentation des crédits pour la couverture des dotations aux amortissements. Depuis l'application du référentiel comptable M57, l'amortissement prorata temporis devenant la règle, les immobilisations doivent être intégrées dans l'exercice budgétaire courant et non plus à l'exercice annuel suivant.

Dès lors, il y a lieu de modifier en fin d'année les inscriptions budgétaires en fonction des immobilisations effectuées au cours de l'exercice, soit + 79424.59 €.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 618		79 424,59	
D F 042 6811 (ordre)	79 424,59		
D I 21 21532 OPNI	79 424,59		
R I 040 28031 OPFI (ordre)	16 820,34		
R I 040 28138 OPFI (ordre)	481,20		
R I 040 28156 OPFI (ordre)	62 123,05		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	79 424,59	79 424,59
	Réductions		79 424,59
Recettes :	Ouvertures	79 424,59	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	79 424,59
Solde Réductions	79 424,59
Ouv. - Réd.	

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'APPROUVER la décision modificative n°03 du Budget Assainissement de la commune conformément au tableau présenté ci-dessus.

Article 2 :

DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant de la bonne exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

Pour : 19 UNANIMITE

Contre : 0

Abstention : 4

**M. AIGUESPARSE Cédric, Mme GACNIK Marie-France, Mme PRUNET Sophie,
Mme YZQUIERDO Laurence**

NICODEMO Mélissia

Secrétaire de Séance



BRUN Fernand

Maire



Envoyé en préfecture le 06/11/2024

Reçu en préfecture le 06/11/2024

Publié le

ID : 083-218300929-20241104-DEL90_2024-DE

